

AFFAIRE N° 22. - Cession à l'Etat d'un terrain communal de 63 811 m²,
sis à Sainte Clotilde, pour la construction d'un C. E. S.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En 1964, la Commune s'était rendue acquéreur par voie d'expropriation d'un terrain sis à Sainte Clotilde d'une superficie de 4 ha 28 a 91 ca destiné à l'implantation d'un C. E. S.

Cette surface ayant été estimée insuffisante compte tenu du programme de construction prévu à cet endroit, l'acquisition amiable de 6 parcelles complémentaires d'une surface totale de 20 920 m² a été réalisée cette année par la Commune.

La surface totale du terrain a donc été portée à 63 811 m².

La construction d'un C.E.S de 1 200 places sera probablement entreprise dès 1970. Il nous est donc demandé, comme d'habitude, de céder gracieusement ce terrain à l'Etat au titre de la participation communale à cette réalisation.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Approuvé
Louis Jouis le 31.7.69
Louis le Layet
Le Secrétaire Général
Signé : H. Kerlu
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières et P. O.
Signé : O. MORARD